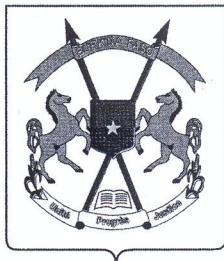


MINISTRE DU COMMERCE, DE
L'INDUSTRIE ET DE L'ARTISANAT

SECRETARIAT GENERAL

N° _____ /MCIA/SG/DGCRF



BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

Ouagadougou, le 04 FEV 2019

019/0005

COMMUNIQUE

Le Ministre du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat porte à la connaissance des populations et des commerçants qu'une cargaison de riz en provenance d'Asie via le port de Guinée a été débarquée au port de Lomé dans l'intention d'approvisionner le marché burkinabè. L'inspection opérée sur ladite cargaison en Guinée aurait décelé des anomalies liées au poids et à la qualité de ce riz.

Les résultats d'inspection qui seraient en cours au Togo par des services habilités ne sont toujours pas connus selon le propriétaire de la compagnie.

En conséquence, il invite les commerçants à prendre rigoureusement toutes les précautions nécessaires pour s'assurer de la qualité de leurs marchandises avant expédition puis à l'arrivée sur le territoire national.

En tout état de cause, le Ministre du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat rappelle à tous les commerçants que l'importation du riz est soumise au certificat national de conformité.

Toute importation de riz saisie pour non-conformité aux exigences de qualité sera purement et simplement détruite et les auteurs s'exposeront à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

Le Ministre du Commerce,
de l'Industrie et de l'Artisanat




Harouna KABORE
Officier de l'Ordre de l'Etaton